

CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- Affectation des résultats 2024 – Lotissement de La Chênaie
- Affectation des résultats 2024 – Commune
- Vote des taux
- Subventions aux Associations
- Budget Bibliothèque 2025
- Budget primitif 2025 – Lotissement de La Chênaie
- Budget primitif 2025 – Commune
- Achat d'un véhicule
- Devis Travaux dans un appartement du Presbytère
- Devis Stores Salle des fêtes
- Nouveaux statuts Ça Coule de Source
- Vente terrain à un particulier
- Loyers du Presbytère au 1^{er} juillet 2025

Informations et questions diverses

- Travaux Cofiroute – Réduction de la vitesse à la Saunière – Voie communale N°5
- Divers

Convocations adressées le 31 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RENIER – BLAIN – RAIMBAULT – LOLLIER – Mmes LEROUX – SALINGRE – POIRIER – CHACUN – PRINCE

Absents excusés : Mme BESNIER – MM. BEAUSSIER – DALIGAULT – VERON

Secrétaire de séance : M. LOLLIER

Le Procès Verbal du Conseil Municipal du 28 février 2025 n'ayant fait l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. Lollier Reynald est nommé secrétaire de séance.

OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION

Affectation des résultats 2024 – Lotissement de La Chênaie

L'affectation des résultats 2024 pour le budget Lotissement de La Chênaie fait apparaître un excédent de fonctionnement de 43 193,86 € et un excédent d'investissement de 54 194,00 €.

Ces deux excédents seront repris dans leur intégralité dans leur section respective dans le cadre du Budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal valide cette affectation.

Affectation des résultats 2024 – Commune

Les résultats 2024 du budget Commune faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 178 005,12 € et un excédent d'investissement de 3 192,29 € hors reste à réaliser, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter au compte 1068 la somme de 90 000 € et de reporter le solde disponible de la façon suivante :

- Section Fonctionnement : report en recettes de 88 005,12 €
- Section Investissement : report de 3 192,29 € en recettes

Cette proposition est validée par l'ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Vote des taux

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal valide une proposition d'augmentation uniforme des taux de 2 % pour le budget 2025, soit :

- 50,58 % pour la taxe foncière bâtie
- 27,23 % pour la taxe foncière non bâtie
- 12,26 % pour la taxe d'habitation

Le résultat global attendu de la fiscalité locale est donc de 266 000 € pour le Foncier bâti, 18 734 € pour le Foncier non bâti et 3 850 € pour la Taxe d'habitation.

En tenant compte des autres ressources perçues par la commune, le produit fiscal attendu s'élève, pour 2025, à 355 110 €.

Subventions aux associations

La proposition de subventions présentée par le Maire fait état d'une somme totale de 34 836,53 € soit une augmentation de 3 414,50 € par rapport à 2024, augmentation due pour l'essentiel à la progression de la subvention que la Commune verse en 10 fois à l'association Ça Coule de Source au prorata des enfants ayant fréquenté le service d'animation.

Cette proposition, acceptée par le Conseil Municipal, sera inscrite au Budget primitif 2025 et se décompose comme suit :

ASSOCIATIONS	Votes 2025
Amicale des parents d'élèves RPI	400,00 €
CRAB	600,00 €
Coopérative scolaire	200,00 €
ADMR	360,00 €
TENNIS Club	150,00 €
Ça Coule de Source (hors mise à dispo.)	27 733,03 €
CAUE	110,00 €
Association pour le don de sang bénévole	70,00 €
SPA – Convention fourrière	346,50 €
Pass Sport'	82,00 €
Ritournelle (familles rurales) Convention 2023-2026	701,00 €
FF Randonnées	40,00 €

Association « Maison Solidaire du Bourgneuf »	100,00 €
Secours populaire français	100,00 €
Secours catholique	100,00 €
Maison de l'Europe	75,00 €
Chalet des échanges de savoir (espace découvertes)	100,00 €
Épicerie « Coup de main » Laval Agglo	2 067,00 €
Épicerie « Coup de main » (0,30 € / hab)	202,00 €
Les Pléiades	500,00 €
Croix rouge française – Mayotte	300,00 €
Terre en Fête 2025 – Jeunes Agriculteurs 53	200,00 €
Imprévu	300,00 €
TOTAL	34 836,53 €

Budget Bibliothèque 2025

Lecture est donnée d'une lettre, émanant de la bibliothécaire et son équipe de bénévoles, faisant état de la vitalité du lieu et des nombreuses animations qui sont menées pour promouvoir la lecture publique, la convivialité et la mixité sociale et intergénérationnelle autour du livre.

Une demande de budget fait apparaître une somme de 1 400 € pour l'acquisition de livres et revues et de 1 100 € pour la réalisation des animations, 200 € sont réservés à l'acquisition de petit matériel.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce budget pour l'année 2025.

Budget primitif 2025 - Lotissement de La Chênaie

En section de fonctionnement Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de 200 491,86 €.
En section d'investissement Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de 242 788,86 €.

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Intitulé	Vote	Chapitre	Intitulé	Vote
002	Déficit antérieur reporté		70	Produits des services	0,00
011	Charges à caractère généré.	700,00	75	Autres produits de gestion	0,00
65	Autres charges de gestion	5,00	77	Produits exceptionnels	0,00
66	Charges financières	5 596,00	042	Opé. D'ordre de tr. Entre section	151 702,00
042	Opé. D'ordre de tr. Entre section	147 524,00	043	Opé. D'ordre à l'int. De la section	5 596,00
023	Virement à la section d'investissement	41 070,86			
043	Opé. D'ordre à l'int. De la section	5 596,00	002	Excédent antérieur reporté	43 193,86
	TOTAL	200 491,86		TOTAL	200 491,86

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Intitulé	Vote	Chapitre	Intitulé	Vote
16	Emprunts et dettes	91 086,86	001	Excédent antérieur reporté	54 194,00
040	Opé. D'ordre de tr. Entre section	151 702,00	040	Opé. D'ordre de tr. Entre section	147 524,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	41 070,86
	TOTAL	242 788,86		TOTAL	242 788,86

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget 2025 du lotissement de la Chênaie à l'unanimité et autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et en investissement.

Budget primitif 2025 – Budget Commune

En fonctionnement les recettes et les dépenses s'équilibrent et représentent une somme de 807 650 €.

En investissement, les dépenses et les recettes représentent une somme de 649 702 €.

Ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les différents chapitres des sections fonctionnement et investissement ci-dessous présentés et conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et en investissement.

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Intitulé	Vote	Chapitre	Intitulé	Vote
011	Charges à caractère général	219 682,62	002	Excédent fonct reporté	88 005,12
012	Charges du personnel	340 800,00	013	Atténuation de charges	8 263,00
014	Atténuation de produits	1 400,00	70	Ventes de produits fabriqués	54 230,00
023	Virement à la section invest.	126 000,00	73	Impôts et taxes	177 212,00
65	Autres charges gestion courante	83 666,53	731	Fiscalité	305 545,00
66	Charges financières	23 000,00	74	Dotations Subventions	134 364,48
67	Charges exceptionnelles	2 400,00	75	Autres produits de gestion	39 612,13
68	Dotations aux provisions	500,00	78	Reprises sur provisions	418,27
042	Opérations d'ordre de transfert	10 200,85			
	TOTAL	807 650,00		TOTAL	807 650,00

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Intitulé	Vote	Chapitre	Intitulé	Vote
001	Déficit reporté	0,00	021	Virement de la section de fonct.	126 000,00
			001	Excédent antérieur reporté	3 192,29
20	Immobilisation incorporelle	22 000,00	13	Subventions d'investiss.	102 756,67
21	Immobilisation corporelle	170 450,00	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	10 200,85
23	Immobilisation en cours	63 900,00	10	Dotations Fonds divers	136 334,19
16	Emprunt et dettes assimilées	393 352,00	16	Emprunt et dettes assimil.	200 500,00
			27	Autres immos financières	70 718,00
	TOTAL	649 702,00		TOTAL	649 702,00

Achat d'un véhicule

Les adjoints ayant eu l'occasion d'aller voir un véhicule qui se trouvait à vendre dans un garage et ayant pu négocier l'achat de ce véhicule professionnel – camion muni d'une benne – pour la somme de 9 336,76 € TTC ; le Conseil Municipal valide le devis présenté.

Devis Travaux dans le presbytère

Un dégât des eaux ayant occasionné des dégradations sur un plafond d'un appartement, des devis ont été demandés, après passage des experts, qui correspondent à la fois à des travaux de changement des plaques d'isolation et des travaux de peinture.

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer sur ces devis, valide le devis de l'entreprise LBSP pour 4 072,20 € TTC concernant le lot plâtrerie et le devis de l'entreprise Gérault pour 3 070,25 € TTC pour le lot peinture.

Devis stores pour la salle des fêtes

La partie vitrée donnant sur le plan d'eau est particulièrement exposée aux rayons du soleil qui occasionnent une réelle gêne entre le printemps et l'automne pour les occupants de la petite salle (enfants déjeunant à la cantine en période scolaire).

En conséquence, il convient de doter cet espace vitré de stores suffisamment capables d'atténuer les effets du soleil.

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'examen de deux devis ; après débats et discussions, le devis de l'entreprise SAS Merienne est choisi pour un coût de 1 382,40 € TTC. Ces stores garantis deux ans seront posés par l'entreprise.

Statuts Ça Coule de Source

Ces statuts, validés en Conseil d'Administration et tenant compte des nombreuses réunions qui se sont déroulées entre les membres de l'association et les Élus, portent le nombre d'élus par commune à 4 pour Port-Brillet, 3 pour La Brûlatte, 1 pour Launay-Villiers et 1 pour Olivet.

Ils instituent pour le fonctionnement du Conseil d'Administration 3 collèges dont 1 pour les administrateurs élus lors de l'assemblée générale qui disposeront dans les votes à intervenir de 2 voix par membre (s'ils sont inférieurs à 12) et le collège des élus qui aura 1 voix par membre.

M. Véron et Mme Salingre étant représentants de la Commune au Conseil d'Administration de Ça Coule de Source, il est proposé de nommer M. Deulofeu, 3^e représentant de la Commune au Conseil d'administration de l'Association.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Vente d'un terrain à un particulier

M. Ollivier Anthony, domicilié au Haut Hallier à La Brûlatte, souhaite faire l'acquisition d'une partie du Chemin Rural 102 pour des raisons de clôture et de gestion des eaux pluviales.

Cette surface se situant en fin du chemin rural qui débouche sur la propriété de M. Ollivier, le Conseil Municipal ne voit pas d'inconvénient à réaliser cette transaction et fixe le prix à 1 € du m², les frais de bornage et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Loyers du presbytère au 1^{er} juillet 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres de fixer l'augmentation des loyers du presbytère à 3 % à compter du 1^{er} juillet 2025.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Réalisation de ralentisseur sur la voie communale n°5

Faisant suite aux travaux de réfection du pont de l'autoroute au-dessus de l'A81 sur la voie communale n°5, la société Cofiroute, gestionnaire de l'ouvrage, a constaté une usure plus avancée que les autres ouvrages similaires. Elle s'était faite l'écho de cette problématique dans une réunion qui s'était tenue en Mairie le 27 février 2025 et avait annoncé son intention de trouver une solution pour remédier à ce problème.

En conséquence, Cofiroute financera des travaux permettant une diminution de la vitesse lorsque l'on vient de la RD57 et que l'on va vers la Centrale d'Enrobé en mettant un ralentisseur en amont du pont, capable de freiner la vitesse des poids lourds qui font le va et vient entre la centrale et la RD57.

Des panneaux de signalisation et de réduction de vitesse à 30 km/h viendront également compléter ce dispositif.

Divers

- **Prochaines dates**
 - 5 avril 2025 – Commission voirie
 - 16 mai 2025 – Conseil Municipal à 20h en Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		Mme CHACUN		Mme LEROUX	
M. RENIER		Mme SALINGRE		Mme PRINCE	
M. RAIMBAULT		Mme BESNIER	Excusée	M. BEAUSSIER	Excusé
M. BLAIN		M. LOLLIER	Secrétaire	Mme POIRIER	
M. DALIGAULT	Excusé	M. VERON	Excusé		